

SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 A 19 H 00

Convocation du 25 août 2014

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 1^{er} septembre 2014 à 19 h 00,

Le Maire,

Daniel MOITIÉ

ORDRE DU JOUR :

APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JUIN 2014

N°064) CONVENTION AVEC GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE POUR L'INSTALLATION & L'HEBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR

N°065) FORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

N°066) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

N°067) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°068) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «SOURIRES D'ENFANTS»

N°069) SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE - TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2014 - MODIFICATION

N°070) BUDGET COMMUNAL 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°2

N°071) SALLE POLYVALENTE - ANNULATION LOCATION - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ARRHS

N°072) RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS POUR LA COLLECTE & L'ELIMINATION DES DECHETS - ANNEE 2013

QUESTIONS DIVERSES



APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de M le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Daniel MOITIÉ, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

La séance ouverte, sont présents :

M MOITIÉ Daniel, Maire

M LECAT Marcel, Mme SELIER Marie, M PRIGENT Pascal, Mme QUÉMART Laëtitia, Mme CORDEVANT Viviane, M JEAN Jean-Yves, Adjoints,

Mme MIEL Nathalie, M ZAJAC Philippe, Mme DROMACQUE Jeanine, M GUIONVAL Patrick, Mme VERMA Cécile, Mme DECARNELLE Aurélie, M VIGUES Gérard,

Mme DE BROSSARD Isabelle, M TEIXERA-CAMBEIRO Eric, Mme DERIGNY Lydie, Mme FOULIER Cécile, M PLATRIER Claude, M LENOBLE Pierre, M MARCHAL Jean-Bernard.

Absents, pouvoir :

M PELLETIER Alain représenté par M LECAT Marcel.

Mme LAINÉ Ludivine représentée par M MARCHAL Jean-Bernard.



Mme CORDEVANT Viviane est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JUIN 2014

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 20 juin 2014.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté.

2014-09-01/064	rapporteur
<i>DOMAINE ET PATRIMOINE – 3-5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC</i>	M PRIGENT
<i>CONVENTION AVEC GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE POUR L'INSTALLATION & L'HEBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR</i>	

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention, joint en annexe de la délibération, transmis par Gaz réseau Distribution France (GrDF) pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur sur le territoire de la commune de Crouy.

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Crouy met à disposition de GrDF des emplacements (mairie, église, école du Tivoli, Maison des Association et salle polyvalente).

La convention sera conclue pour une durée initiale de 20 ans, elle pourra être reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans, dans les mêmes conditions.

GrDF s'engage à n'occuper que l'emplacement nécessaire au bon fonctionnement de ses équipements.

GrDF versera une redevance annuelle de 50,00 € HT par site équipé, selon les conditions définies dans la convention.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec GrDF.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
23	0	0	0

2014-09-01/065	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5-2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	M MOITIÉ
<i>FORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION</i>	

Monsieur le Maire indique que Monsieur Pierre LENOBLE lui a transmis une demande pour faire partie des commissions suivantes :

*Information, Vie associative,
Fêtes et cérémonies,
Habitat, Travaux bâtiment et patrimoine,
Travaux voirie
et Affaires culturelles et jeunesse.*

Monsieur le Maire demande :
l'avis du Conseil Municipal afin de procéder à cette modification,
s'il y a d'autres modifications à effectuer.

Madame Marie SELLIER demande pour faire partie de la commission *Information*.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal émet, selon le vote ci-dessous, un avis favorable à ces modifications.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
23	0	0	0

2014-09-01/066	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5-3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS	M MOITIÉ
<i>COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES</i>	

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi, il convient, suite aux élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les huit commissaires titulaires (dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune) et les huit commissaires suppléants (dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune) sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide, selon le vote ci-dessous, de proposer les contribuables suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
23	0	0	0

1) délégués titulaires

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés	Mme Melle M.	NOM	Prénom usuel	Année de naissance	Commune du domicile principal	observations
1	Retraitée	Mme	CORDEVANT	Viviane	1948	CROUY	
2	Retraité	M.	DECIRY	James	1946	CROUY	
3	Retraitée	Mme	DROMACQUE	Jeanine	1941	CROUY	
4	Retraité	M.	GUIONVAL	Patrick	1954	CROUY	
5	Retraité	M.	LECAT	Marcel	1940	CROUY	
6	Retraité	M.	LETOFFÉ	Bernard	1936	CROUY	
7	Agriculteur	M	LETRILLART	François	1967	CROUY	(bois)
8	Retraité	M.	PELLETIER	Alain	1941	CROUY	
9	Retraité	M.	PLATRIER	Claude	1942	CROUY	
10	Retraité	M.	PREVOTEAUX	Jean	1936	CROUY	
11	Infirmière	Mme	SELLIER	Marie	1976	CROUY	
12	Retraité	M.	VATTIER	Bernard	1951	CROUY	
13	Retraité	M.	VIGUES	Gérard	1937	CROUY	
14	Retraité	M.	VOYDIE	Maurice	1945	CROUY	

dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune :

15	Retraité	M	ADROT	Jean Pierre	1956	BRAYE	
16	Retraité	M.	BERTIN	Guy	1936	SOISSONS	(bois)

2) délégués suppléants

Ordre de préférence	Catégorie de contribuables représentés	Mme Melle M.	NOM	Prénom usuel	Année de naissance	Commune du domicile principal	observations
1	Assistante maternelle	Mme	DECARNELLE	Aurélie	1981	CROUY	
2	Retraité	M.	DEL BEN	Gilbert	1928	CROUY	
3	Co-gérant de société	Mme	DERIGNY	Lydie	1955	CROUY	
4	Retraitée	Mme	HARRÉ	Nicole	1948	CROUY	
5	Retraité	M.	JEAN	Jean-Yves	1949	CROUY	
6	Retraitée	Mme	LARUE	Anissa	1949	CROUY	
7	Retraité	M	LAVOCAT	Didier	1955	CROUY	
8	Retraité	M.	LEFEVRE	Didier	1954	CROUY	
9	Retraité	M.	MARCHAL	Jean -Bernard	1952	CROUY	
10	Retraitée	Mme	MONTIER	Françoise	1946	CROUY	
11	Sans profession	Mme	MOREAU	Daniela	1955	CROUY	
12	Contrôleur technique	M	PIGETTE	Jean-Pierre	1957	CROUY	
13	Retraité	M.	WUILLOT	Didier	1937	CROUY	
14	Facteur	M.	ZAJAC	Philippe	1962	CROUY	

dont 2 contribuables domiciliés en dehors de la commune :

15	Retraité	M.	CAQUERET	Jean-Louis	1945	Bucy-le-Long	(bois)
16	Ouvrier d'usine	M.	GOMES	Didier	1959	Missy/Aisne	(bois)

2014-09-01/067	rapporteur
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 5-9 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL	M MOITIÉ
<i>ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES</i>	

Vu la délibération du 28 mars 2014, conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé :

En application du 15° alinéa de l'article L 2122-22
des décisions du Maire de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les ventes de :

M FOISY Daniel et FISHER Claudine – 80, rue Léo Nathié – chambres médicalisées lots 31 (142/10000), 32 (140/10000), 33 (144/10000), 34 (149/10000) - parcelles « Sous les Taillepieds Nord» section D n°1142 de 24a 65ca / D n°1145 de 49a 74ca et D n°1147 de 21a 09ca soit une superficie totale de 95a 48ca pour 421 343,00 € + 90 240,00 € de commission.

M BRULE Patrick – immeuble – 26, rue du Département de l'Ain – parcelle « Le Village » section C n°4514 de 4a 66ca 175 000,00 € + 5 000,00 € de commission.

Mme RISE Andrée – 59, avenue du Général Patton - habitation – parcelle «Les Prés Jambon» section C n°2163 de 5a 21ca pour 108 000,00 € dont 4 612,00 € de commission d'agence.

M KINAST Laurent et Melle SLASTAN Corinne – 22, rue Léo Nathié – habitation – parcelle « Sous les Taillepieds Nord » section D n°364 de 10a 88ca pour 155 050,00 € + 4 950,00 € de commission + frais d'acte.

M ANOUARI Houssain – 43 A2 route de Laon – habitation – parcelle « les Charnières» section C n°218 de 7a 4ca pour 180 000,00 € + frais d'acte.

SCI LA TOUR D'AUVERGNE - 2, rue de la Tour d'Auvergne – 2, rue de la Tour d'Auvergne – terrain – parcelle « Le Village » section C n°4630 de 1a 13ca 4 000,00 €.

M POREAUX Jean-Pierre - 2, rue de la Tour d'Auvergne – immeuble – parcelles « Le Village » section C n°4952 de 79ca / C n°4954 de 1a 87ca pour 71 000,00 €.

SARL AU DELICE PICARD – fonds de commerce – 15, avenue du Général – parcelle « Le Village » section C n°1626 de 4a 44ca 285 000,00 € + 750,00 € de frais de négociation.

M et Mme DYA Abdelilah - 35 rue Pierre Mendès France - habitation – parcelle «Les Grands Champs » section D n°1153 de 5a 74ca pour 185 000,00 €.

M DUCHARMES Jean-Marie – 6, rue Georges Clémenceau - habitation – parcelle «La rue des Bagages» section C n°2326 de 90ca / C n°2327 de 6a 04ca / C n°2333 de 14a 53ca pour 172 000,00 €.

M et Mme BABONNEAU Arnaud – 64 rue de Laon - habitation – parcelle «Les Blancs Monts» section C n°3496 de 17ca / C n°3497 de 17ca / C n°3851 de 3a 78ca / C n°3853 de 5a 09ca pour 124 050,00 €.

2014-09-01/068	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7-1 DECISIONS BUDGETAIRES	M JEAN
<i>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «SOURIRES D'ENFANTS»</i>	

Le Conseil Municipal examine la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association «Sourires d'Enfants».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à «Sourires d'Enfants» une subvention exceptionnelle de 50,50 €, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
23	0	0	0

Cette subvention sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits à l'article 6574 du budget communal 2014.

2014-09-01/069	rapporteur
FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES	M MOITIÉ
<i>SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE - TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2014</i>	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 19 décembre 2013 et de la remplacer comme suit :

Il est proposé à compter du 1^{er} janvier 2014 :

1) de maintenir le tarif du service d'accueil périscolaire à 1,40 € par heure. Toute heure commencée sera facturée.

2) Les familles recevront une facture en fin de mois, à régler dans les 15 jours. Faute de quoi, un titre de recettes sera émis à l'encontre de la famille.

3) de fixer à 10,00 € de l'heure, tout dépassement après l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire. Toute heure commencée sera facturée.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	1 (Mme FOULIER)	0

2014-09-01/070	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 1 DECISIONS BUDGETAIRES	M MOITIÉ
<i>BUDGET COMMUNAL 2014 - DECISION MODIFICATIVE N°2</i>	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative pour le paiement du décompte général définitif pour l'entreprise CREIL ETANCHEITE, titulaire du lot 3 « couverture » dans le cadre du marché « construction de la cantine Tivoli » en abondant l'opération 0247 de 2 000,00 € par prélèvement d'une somme équivalente à l'opération 0257.

L'opération se traduira ainsi qu'il suit :

Section d'investissement :

dépenses :

chapitre 0257 « construction cantine Clémencin » article 231312 : - 2 000,00 €
 chapitre 0247 « construction cantine Tivoli » article 02313 : + 2 000,00 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
23	0	0	0

2014-09-01/071	rapporteur
FINANCES LOCALES – 7- 10 DIVERS	M LECAT
<i>SALLE POLYVALENTE - ANNULATION LOCATION – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES ARRHEs</i>	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur GARET Guy, demeurant 15, rue du Collège Chaptal à Crouy avait réservé la salle polyvalente les 24 & 25 mai 2014 pour une cérémonie familiale.

Il a du, pour des raisons médicales, annuler la réservation et sollicite le remboursement des arrhes qu'il a versés, 60,00 €, en chèque. Le chèque a été déposé à la Trésorerie de Soissons sur la régie de recettes communales de mars 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de ces arrhes.

La dépense sera réglée sur le compte 678 du budget communal.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
23	0	0	0

2014-09-01/072	rapporteur
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - 9.1 COMMUNE	M MOITIÉ
<i>RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS POUR LA COLLECTE & L'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2013</i>	

En application des dispositions de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les éléments marquants concernant le fonctionnement du service public de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais pour la collecte et l'élimination des déchets.

Rapport du Maire

1) Chiffres clés :

- 38,2 % des déchets de la collecte sont recyclés ou valorisés,
- 9 camions de collecte, 4 véhicules pour le transport des bennes de déchèterie, 1 fourgon pour la maintenance des bacs roulants et 2 véhicules légers,
- 2 déchèteries,
- 53 032 bacs de collecte, soit un volume de 9 930 360 litres,
- 37 agents,
- 89,00 € TTC de contribution annuelle moyenne à l'habitant versée par les membres adhérents.

2) Territoire desservi :

Le territoire comprend 28 communes et s'étend sur 180,96 km².

La population desservie représente 53 473 habitants. L'habitat vertical représente 25,35 % de la population.

Les communes dont la superficie est supérieure à celle de Crouy, sont dans l'ordre décroissant : Juvigny, Soissons, Berzy le Sec, Acy.

Tous les véhicules sont basés au Centre Technique Communautaire, 11, rue Jean Moulin à Crouy.

3) Les réalisations 2013 :

- réorganisation des déchèteries avec passage à 2 gardiens et modification des horaires d'ouverture (8h30 à 18h),
- mise en place de la collecte séparée des films argentiques (radiographies),
- mise en place d'un nouveau PASS'DECHETERIE.

4) Objectifs et projets pour 2014 :

- lancement d'un marché « traitement et valorisation des déchets de la filière bois »,
- poursuite de la démarche de résorption des points noirs en collecte,
- remplacement d'un véhicule de collecte.

5) Organisation de la collecte :

- le verre : la collecte est faite en porte à porte par les « Papillons Blancs ». Elle est réalisée également en apport volontaire avec 2 containers implantés face au 20, rue Louis Charles Bertin et après le 80, rue Léo Nathié.

Les containers privés, non adaptés à la collecte mécanisée ne peuvent être collectés.

Le verre collecté est vidé à l'usine de Rozet Saint-Albin (SAMIN).

- les déchets ménagers sont apportés vers le centre de transfert de Villeneuve Saint Germain pour ensuite être transportés en semi remorque vers le centre d'enfouissement Technique d'Allemant,
- les vidages des matières recyclables s'effectuent au centre de tri de Villeneuve Saint Germain.

Afin d'assurer une continuité du service public, toutes les collectes sont systématiquement assurées les jours fériés.

6) Les déchèteries : Villeneuve Saint Germain et Mercin et Vaux

Chaque personne justifiant d'un domicile sur l'une des 28 communes de la CAS peut accéder gratuitement aux déchèteries dans la limite de 1 m³ par véhicule et par jour. Les habitants de Clamecy, Braye, Vuillery et Bucy le Long ont accès à ces déchèteries.

L'accès à la déchèterie est limité aux véhicules de tourisme (avec remorque) et aux véhicules utilitaires de P.T.A.C. inférieur à 3,5 t.

Les déchèteries sont ouvertes aux jours et horaires suivants :

PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
du LUNDI au SAMEDI compris de 8h00 à 18h00 Fermeture le dimanche et les jours fériés	LUNDI de 12h00 à 18h00 du MARDI au JEUDI de 8h30 à 18h00 VENDREDI de 8h30 à 12h00 Fermeture le dimanche et les jours fériés

Accueil des professionnels en déchèteries :

Le 5 janvier 2009 la Communauté d'agglomération du Soissonnais a mis en place un système de cartes prépayées pour les professionnels. Il y a 6 tarifs en fonction du nombre de passages et du type de véhicule.

Le terme professionnel s'entend pour les artisans, les commerçants, les petites entreprises, les associations et les administrations des communes desservies.

La fréquentation des professionnels a fortement augmenté en 2013 puisque 292 passages ont été recensés pour une recette de 12 040,00 €.

Liste non exhaustive des déchets accueillis en déchèterie

- déchets compostables de jardins : feuilles, gazon, herbes, tailles de haie, petits branchages,
- bois : palettes, sciures et copeaux....
- ferrailles et autres métaux
- déchets encombrants : matelas, sommiers, meubles divers usagés, moquettes, revêtements de sol,...
- gravats propres : déblais, décombres et débris provenant de l'exécution de travaux de maçonnerie ou de terrassement et ne contenant pas de produits divers ou toxiques (ex : amiante)
- papiers, journaux, revues, magazines, cartonnets et briques alimentaires
- boîte de conserve, canettes, bouteilles et flacons plastiques
- cartons
- verre : bouteilles, pots et bocaux, même cassés
- piles et batteries
- déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
- déchets ménagers spéciaux (DMS)

- déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- lampes à économie d'énergie : tubes néons, lampes fluo-compactes, ...
- pneus de véhicules légers (uniquement à la déchèterie de Mercin et Vaux)
- huile minérale (huile de vidange de moteurs)
- huile végétale (huile de friture)
- textiles

7) Les matériaux sont donc triés et valorisés dans le cadre des filières suivantes :

Matériaux triés	Repreneur	Destination	Type de valorisation
Papiers (journaux, revues et magazines)	La Chapelle Darblay	Grand-Couronne (Seine Maritime)	Recyclage en papier recyclé
Cartons	SAICA La Rochette	Venezel (Aisne)	Recyclage en carton recyclé
P.E.T. (polyéthylène téréphtalate)	Valorplast	Plusieurs usines en France et en Europe	Fibres synthétiques
P.E.H.D. (polyéthylène haute densité)	Valorplast	Plusieurs usines en France et en Europe	Flacons
Acier	Arcelor Mittal	Dunkerque (Nord)	Recyclage en acier
Aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (Oise)	Pièces automobiles aérosols
Emballage de liquides alimentaires (ELA)	Novatissue	Laval sur Vologne (88)	Tectan ou séparation du plastique, du carton et de l'aluminium

8) Quelques éléments de synthèse

Synoptique présentant les flux de déchets collectés par la CAS en 2013

Flux des déchets	Tonnages collectés	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
Verre (bac vert)	1 583	Usine de recyclage du verre SAMIN (Rozet Saint-Albin)	Valorisation matière par recyclage 7 757 t Soit 23,5 %
Verre (point apport volontaire)	178		
Collecte sélective (bac jaune)	3 047	Centre de tri de Villeneuve Saint Germain Valor'aisne	
Collecte sélective (pav)	88		
Cartons commerçants	201		
Cartons déchèterie	173		
Gravats déchèterie	1 146	Eiffage à Ciry Salsogne	
Bois déchèterie	1 082	TRAVADEC à Allemant	
Ferraille déchèterie	257	SARL MAILLARD à Crouy	
Déchets verts déchèterie	3 262	Plateforme de compostage de Pommiers Valor'aisne	
Déchets verts des communes	1 205		
OM résiduelles (bac bordeaux)	14 074	Centre de transfert Villeneuve Saint Germain SITA DECTRA	Enfouissement 20 458 t Soit 61,8%
Encombrants communes + divers	808		
Encombrants déchèterie	3 156		
Déchets de voirie	2 420		
DMS (déchets ménagers spéciaux)	67	SOTRENOR à Courrières (62)	Autres traitements
DEEE (déchets équipements électriques et électroniques)	313	EMMAUS et RECYCL' AISNE	
PILES	2	RECYCL' AISNE à Pommiers	

Huiles minérales	14	VEOLIA	339 t soit 1,2 %
Huiles végétales	1	ECOGRAS	
Néons / ampoules fluo compactes	1	RECYLUM	
TOTAL	33 081		100 %

9) Financement du service

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour faire face aux dépenses du service, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a instauré la TEOM, conformément à la loi 78-1240 du 29 décembre 1978.

Cette taxe est assise sur le revenu net cadastral (valeur locative) qui sert de base à la contribution foncière des propriétés bâties. Elle s'applique sans exception aucune à toutes les propriétés bâties (y compris garages et parkings), dès lors qu'elles se situent dans un périmètre desservi par la collecte des ordures ménagères.

Le périmètre d'assujettissement à la TEOM est défini de telle façon que tout immeuble situé à une distance égale ou inférieure à 200 mètres du point de passage le plus proche de la benne de ramassage est considéré comme intérieur au périmètre de collecte.

Sont exonérées sur justificatifs, les propriétés dont la collecte est assurée par un organisme autre que le service de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais. Dans ce cas, le propriétaire doit en faire chaque année la demande avec justificatif avant le 30 mai de l'année précédent la période d'exonération.

La redevance spéciale

Les établissements artisanaux, commerciaux et industriels qui produisent des déchets ménagers en quantité supérieure à ce qui est admis dans le cadre de collectes traditionnelles sont soumis à la redevance spéciale. Ils peuvent alors louer des bacs supplémentaires. La facturation du service est faite sous la forme d'une redevance spéciale dont le montant est fixé chaque année par le Conseil communautaire.

En 2013, le produit de la redevance spéciale est d'environ 40 000,00 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2014-09-01/073	rapporteur
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - 9.1 COMMUNE	M MOITIÉ
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – LYONNAISE DES EAUX – ANNEE 2013	

En application des dispositions de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les éléments marquants concernant le fonctionnement du service des eaux.

Rapport du Maire

Le service de l'eau de la commune est délégué à la Lyonnaise des Eaux France depuis 1992 dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci a pour objet le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable.

A) Eléments relatifs au prix du m³ d'eau

	Au 01.01.2012	Au 01.01.2013	%
Service de l'eau - Part du délégataire			
Abonnement annuel au service	64,74	65,82	+ 1,66
Consommation par m ³	0,8706	0,9704	+ 2,11
Service de l'eau – Part de Collectivité			
Redevance communale par m ³	0,14	0,14	0

Service assainissement –Part Communauté d'Agglomération Consommation par m ³	1,78	1,82	+ 2,24
Redevances			
Agence de l'eau : préservation ressource	0,0907	0,0901	+ 52,69
Agence de l'eau : pollution	0,3990	0,4000	+ 0,2
Agence de l'eau : modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,3000	0
T V A	5,5 %	5,5 %	

Le prix TTC de notre eau au m³ pour 120 m³ (y compris la part assainissement) est de 4,33 €. Il était de 4,21 € en 2012.

B) Indicateurs techniques

1 - Patrimoine contractuel

Type d'ouvrage	Nombre 2012	Nombre 2013
Forage	1	1
Installations de traitement	Démanganisation Déferrisation biologique Chloration gazeuse	Démanganisation Déferrisation biologique Chloration gazeuse
Nombre de réservoirs et bâches	2	2
Capacité totale de stockage	200 m ³	200 m ³
Linéaire réseau (ml)	22 816	22 859
Nombre total de branchements : dont branchements en plomb	1 230 49	1 339 22

2 - Chiffres clés de l'exercice

1 245 clients desservis au 31/12/2013, ce qui représente une augmentation de 1,30 % par rapport à l'année 2012 (+ 16 clients actifs)

110 280 m³ d'eau facturés en 2013, ce qui représente une augmentation de 5,4 % par rapport aux volumes facturés en 2012.

Pour les abonnés de Crouy, le ratio de consommation s'évalue à **89 m³ /foyer/an**, ce qui le place en dessous de la moyenne nationale (120 m³ /foyer/an).

Prix de l'eau : 1,42 €* /jour/famille pour le service de l'eau.

*calculé sur la facture globale 120 m³, soit 519,82 € TTC à juillet 2013.

1,30 % de taux d'impayés en décembre 2013 sur les factures émises en 2012.

Rendement du réseau = $\frac{\text{volume utilisé sur réseau}}{\text{volume livré au réseau}} = 80,19 \%$

3 - Entretien des installations

Au cours de l'année 2013, le service de l'eau est intervenu 201 fois sur le réseau, dont :

- 2 fois pour casses et fuites sur les canalisations,
- 1 fois pour casses et fuites sur les branchements,
- 11 compteurs anciens ou calés ont été renouvelés,

4 - Qualité de l'eau

Les analyses réalisées donnent les résultats suivants :

Taux de conformité physico chimique 100 %

Taux de conformité bactériologique 100 %

5 - Compte rendu financier

Le résultat économique est de – 36 105 €, il était de – 8 920 € en 2012.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : de l'équipe paroissiale pour les interventions municipales et la mise en place de la vitrine.
- Invitation : une visite de la « Cité de la Musique et de la Danse » est programmée le 19 septembre 2014 de 15h30 à 17h00, devant le parking aérien.
- Bibliothèque : il est proposé de créer un tarif pour les associations (les Amis du Jeudi, Hôpital de jour, Papillons Blancs). Avis favorable du Conseil Municipal.
- Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale : M le Maire donne connaissance de la circulaire relative aux modalités d'élection des représentants des conseils municipaux. L'élection aura lieu le 18 novembre 2014.
- Acquisition parcelles dans « les Chéneaux » : M le Maire indique que M Guy BERTIN est favorable à la vente des terrains aux prix du Domaine + 10%. M Philippe BERTIN sera contacté avant de poursuivre la procédure.
- Bien en état manifeste d'abandon : M le Maire présente au conseil municipal la procédure et demande s'il convient de l'appliquer pour deux propriétés sises sur la commune. Après en avoir débattu, avis favorable du conseil. La procédure sera lancée lors d'un prochain conseil municipal.
- Ex-Intermarché : M le Maire indique qu'il attend d'être contacté en septembre par Immo-Mousquetaire.
- Lotissement de « la Bergerie » : les travaux de dépollution ont débuté, pour environ 18 mois.
- Rue du Pressoir Chevalier : les dépôts de déchets continuent malgré les interventions des agents techniques.
- RN2 : M PLATRIER demande des précisions sur l'avancement de la mise à 2x2 voies et s'il est toujours nécessaire d'afficher le calicot « la honte » à l'entrée de Crouy. Les travaux suivent leurs cours et le calicot a été apposé à la demande de la Communauté d'Agglomération.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.